

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – POSTULAT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	26.09.2017	10h05	17.129	DDTE
Annule et remplace				
Auteur(s) : Groupe socialiste				Lié à (facultatif, cf. art. 241 OGC) : ad 17.010
Titre : Réseau cyclable cantonal – Repenser la liaison Val-de-Ruz / Neuchâtel - Littoral				
<p>Contenu :</p> <p>À la lecture du plan directeur cantonal de mobilité cyclable (PDCMC), la liaison entre le Val-de-Ruz et Neuchâtel ne nous paraît pas suffisamment aboutie. L'itinéraire retenu entre Valangin et Neuchâtel par la route de Pierre-à-Bot, route étroite, sinueuse, ne disposant d'aucune visibilité, ne nous paraît pas convaincant. Vu le potentiel de transfert modal sur cette partie du réseau cantonal de mobilité cyclable, nous demandons au Conseil d'État de poursuivre la réflexion quant à ce tracé, afin d'offrir une variante plus optimale notamment sous l'angle de la sécurité.</p>				
<p>Développement (obligatoire) :</p> <p>Bien que le PDCMC soit de la compétence du Conseil d'État, il nous semble essentiel de lier au débat sur le rapport 17.010 la thématique de l'itinéraire retenu dans le réseau cantonal de mobilité cyclable entre le Val-de-Ruz et le Littoral neuchâtelois. En effet, le groupe socialiste estime que le tracé par Pierre-à-Bot entre Valangin et Neuchâtel ne représente pas une véritable option vu la topographie de la zone et les conditions dans lesquelles seront amenés à circuler les cyclistes vu le peu d'aménagements prévus.</p> <p>Actuellement, de nombreuses personnes renoncent à effectuer ce trajet à vélo à cause du danger lié aux deux routes d'accès principales, soit la route de la Côtière et la route de Pierre-à-Bot, nous demandons par conséquent au Conseil d'État de poursuivre la réflexion, afin de proposer une variante plus optimale par exemple par les gorges du Seyon. De plus, l'itinéraire par Pierre-à-Bot est extrêmement dissuasif pour les usagers devant se rendre du côté de Peseux-Corcelles (Littoral Ouest) vu le détour à consentir.</p> <p>Dans ce dossier, en paraphrasant le rapport du Conseil d'État, nous défendons la mise en place progressive d'un réseau cantonal de mobilité cyclable efficace et cohérent. En l'état, entre les zones Val-de-Ruz et Littoral, vu le trajet retenu, le groupe socialiste est d'avis que cet objectif ne pourra pas être atteint. Nous demandons par conséquent au Conseil d'État de poursuivre la réflexion et de proposer une autre variante afin de palier ce maillon faible du réseau.</p> <p>Nous rappelons que le Val-de-Ruz est le passage le plus court pour lier le haut et le bas du canton et qu'un itinéraire sécurisé se défend également dans la perspective d'un canton – une mobilité douce.</p> <p>L'idéal serait un cheminement propre le long des gorges du Seyon.</p> <p>D'autres moyens sont également envisageables, notamment en utilisant et en aménageant des routes de forêt (chemin parallèle à la route de Pierre-à-Bot, par exemple), à moindres frais.</p>				
L'urgence est demandée : <input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non				
<p>Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :</p> <p>Laurent Duding</p>				
Autres signataires (prénom, nom) :		Autres signataires suite (prénom, nom) :		Autres signataires suite (prénom, nom) :
Anne Bourquard Froidevaux		Martine Docourt Ducommun		
Baptiste Hurni		Laura Zwygart de Falco		
Corine Bolay Mercier		Johanne Lebel Calame		
Nathalie Matthey		Françoise Gagnaux		
Annie Clerc-Birambeau				
David Moratel				